



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Avis préalable d'ouverture de faillite

Date de publication: SHAB - 15.03.2019

Numéro de publication: KK01-0000002844

Canton: NE

Entité de publication:

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier
4, 2053 Cernier

Avis préalable d'ouverture de faillite T-Vision Trading Company S.A. en liquidation

Débiteurs:

T-Vision Trading Company S.A. en liquidation

CHE-104.550.895

rue de la Serre 4

2000 Neuchâtel

Date de l'ouverture de la faillite : 01.02.2019

Remarques juridiques

Les débiteurs du failli sont rendus attentifs au fait qu'ils ne peuvent plus s'acquitter en mains du failli sous peine de devoir payer deux fois, et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre immédiatement à la disposition de l'office des faillites. La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure.

Publication selon l'art. 222 LP.

Remarques:

But : achat, vente, importation, exportation, représentation, distribution et commercialisation de tous produits d'édition, d'imprimerie et de reproduction ainsi que tous procédés et techniques d'impression.

Par décision du 1er février 2019, le juge du Tribunal régional Littoral et du Val-de-Travers a prononcé la faillite de T-Vision Trading Company SA, rue de la Serre 4, 2000 Neuchâtel, et ordonné sa liquidation selon les dispositions applicables à la faillite.

Par la présente publication, Monsieur Ferruh Tayfir Tunçbilek, domicilié en Turquie, administrateur président avec signature collective à 2, est convoqué dans les locaux de l'Office des faillites, rue de l'Epervier 4 à 2053 Cernier, le 26 mars 2019 à 14h00 pour être entendu sur les opérations de liquidation de la société T-Vision Trading Company SA.

Faute par lui de se présenter, Monsieur Ferruh Tayfir Tunçbilek est rendu attentif au fait que la faillite de la société T-Vision Trading Company SA sera liquidée conformément aux dispositions de la LP.

lek est rendu attentif au fait que la faillite de la société T-Vision Trading Company SA sera liquidée conformément aux dispositions de la LP.

Les tiers qui détiennent des biens appartenant à la société sont également tenus d'en informer l'Office d'ici au 26 mars 2019.